

RAPPORT DE MODIFICATION CADASTRALE

CADASTRE : Du Québec
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : Lévis
MUNICIPALITÉ : Lévis (Ville)
LOT(S) MODIFIÉ(S) : 2 432 357, 2 432 359 et 2 432 361

Les lots sus mentionnés ont été créés lors de la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale mis en vigueur le 21 février 2003 et doivent faire l'objet d'une modification.

J'ai constaté que la limite séparant les lots 2 432 357, 2 432 359 et 2 432 361 représentée lors de la rénovation cadastrale n'était pas conforme à la réalité des lieux et aux mesures inscrites au titre de propriété du lot 53-7 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire, correspondant maintenant au lot 2 432 361.

Ainsi, une modification cadastrale de cette limite est réalisée afin de respecter davantage les marques d'occupation présentes sur les lieux soit des repères situés aux coins Ouest et Sud du lot 2 432 359 et des tuyaux aux coins Nord et Est du lot 2 432 357. De plus, la limite Nord-Est du lot 2 432 357 corrigée concorde maintenant avec la clôture existante, soit celle mentionnée et représentée le 7 novembre 2024 dans mon certificat de localisation pour ledit lot et sous le numéro 2204 de mes minutes.

Finalement, les deux mesures Sud-Ouest et les deux mesures Sud-Est du lot 2 432 361 correspondent à celles mentionnées à l'acte inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis sous le numéro 958461.

Certaines limites, certaines mesures et la contenance des lots 2 432 357, 2 432 359 et 2 432 361 sont modifiées en conséquence.

Cette modification cadastrale est faite conformément aux dispositions de l'article 3043, al.3 C.c.Q.

Préparé à Québec

Signé numériquement par Guillaume Devost, a.-g. (matricule 2441)

Minute : 2503 datée du 7 février 2025

Dossier a.-g. : Cas 11